



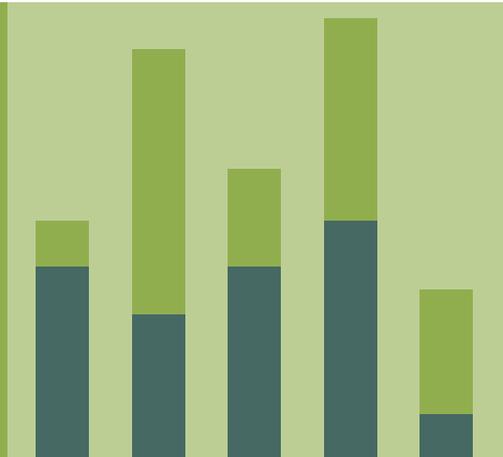
RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



agreste

La statistique, l'évaluation et la prospective du  
ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire



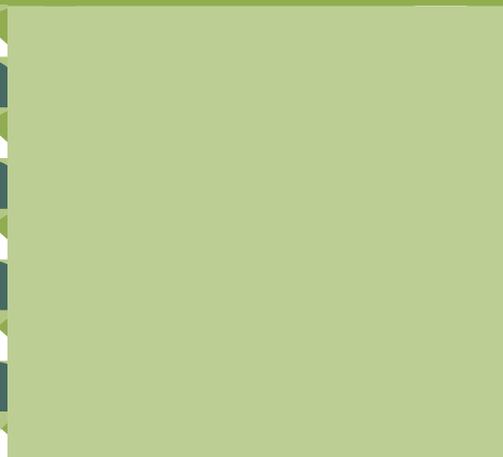
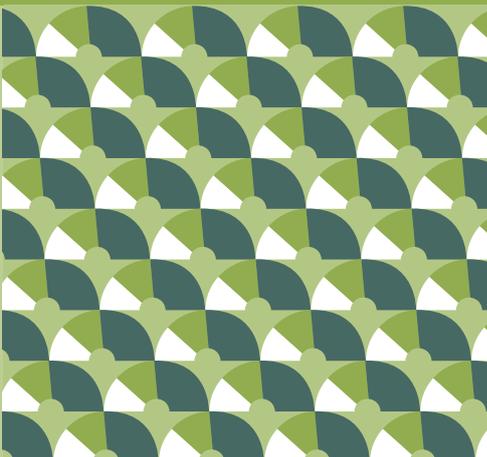
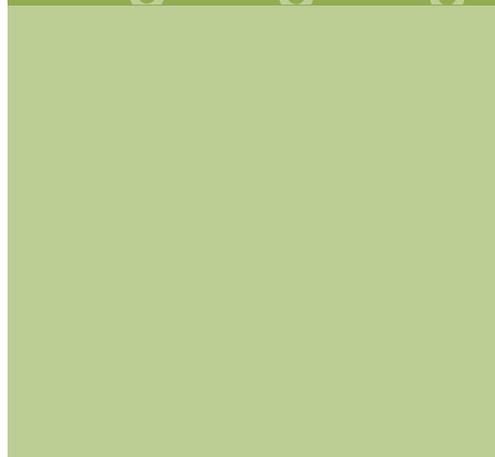
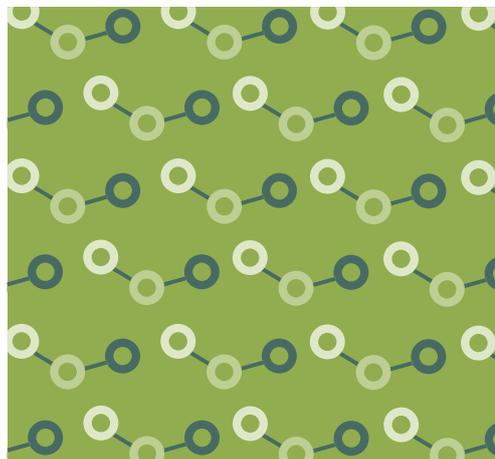
## LES DOSSIERS

MARS 2023 N°1

Recensement agricole 2020  
Les exploitations bovines laitières  
en Bretagne



BRETAGNE



# Sommaire

page 4

## 1 ÉVOLUTION DES STRUCTURES ET CHIFFRES-CLÉS

Entre 2010 et 2020, le cheptel est stable malgré la forte baisse des élevages

La moitié des exploitations laitières classées « grandes » pour leur dimension économique

Le Gaec devient le statut majoritaire

page 7

## 2 LES PRATIQUES AGRICOLES

Les logettes ont le vent en poupe

Plus de neuf vaches sur dix pâturent

Un recours accru au maïs fourrage

Des exploitations très autonomes en fourrages, beaucoup moins en concentrés

L'épandage des effluents, une pratique généralisée...

... mais la fertilisation minérale reste de mise

page 10

## 3 TRANSFORMATION DU LAIT ET COMMERCIALISATION

page 11

## 4 PORTRAIT DES EXPLOITANTS LAITIERS ET MAIN-D'ŒUVRE

L'exploitation familiale demeure la norme

Le travail reste familial mais le salariat progresse

Augmentation de la productivité du travail

Meilleure formation des éleveurs laitiers bretons

L'élevage laitier reste un domaine masculin

Des exploitants laitiers de plus en plus âgés

Un avenir incertain pour les exploitations dirigées par les plus de 60 ans

page 18

## 5 LES ÉLEVAGES LAITIERS BIO

page 20 SOURCES, DÉFINITIONS, MÉTHODE

# Malgré la diminution du nombre d'exploitations, la Bretagne reste la première région de production laitière

## RÉSUMÉ

Malgré une perte de plus de 30 % des élevages entre 2010 et 2020, la Bretagne maintient sur cette période son troupeau laitier et conforte sa place de première région laitière française. Près d'un élevage laitier sur cinq est breton.

Les structures de production s'agrandissent et adoptent davantage des formes sociétaires, mais conservent leur caractère familial. Les femmes représentent un quart des exploitants mais seulement 10 % des chefs d'exploitation. L'emploi se réduit d'un quart, la productivité du travail s'accroissant fortement. Malgré la forte croissance du troupeau moyen, neuf vaches sur dix ont accès au pâturage. La durée moyenne de pâturage, de plus de 7 mois, est la plus longue de France. Fortement utilisatrices de maïs fourrage, les exploitations bretonnes sont très autonomes en fourrages mais beaucoup moins en concentrés. L'essentiel du lait est commercialisé auprès de laiteries, coopératives ou privées. Les exploitants laitiers bretons sont les plus âgés de toutes les grandes régions laitières, la moitié ayant 51 ans ou plus. L'avenir des exploitations dirigées par les plus de 60 ans se révèle incertain.

### Champ de l'étude

En Bretagne, près de 9 900 exploitations agricoles détiennent des vaches laitières, dont 9 600 élèvent 10 vaches laitières ou plus. Cette publication s'intéresse à ces dernières. Elles rassemblent en effet la quasi-totalité des près de 740 000 vaches laitières. Les exploitations détenant moins de 10 vaches regroupent seulement 1 000 vaches.

---

Les termes écrits en italiques sont expliqués en dernière page dans l'encadré Sources, définitions, méthode.

# 1 ÉVOLUTION DES STRUCTURES ET CHIFFRES-CLÉS

En 2020, la Bretagne reste la première région française d'élevage laitier. Près d'un élevage laitier sur cinq est breton et les producteurs bretons assurent près de 23 % des livraisons nationales de lait.

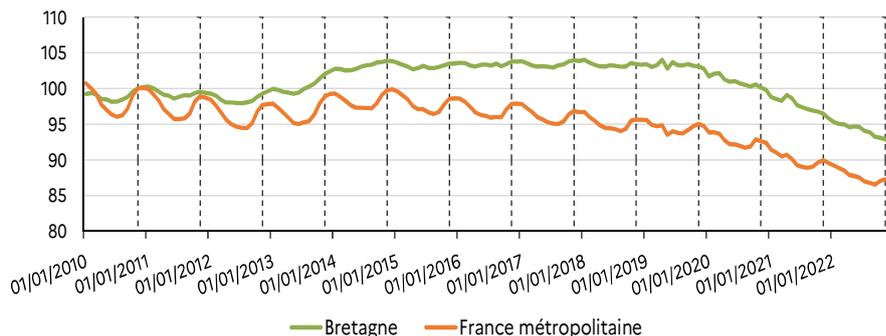
## Entre 2010 et 2020, le cheptel est stable malgré la forte baisse des élevages

En dix ans, la filière laitière bretonne perd plus de 30 % de ses producteurs, mais cette baisse est comparable à la baisse nationale. En revanche, le cheptel de vaches laitières, en réduction de 6 % à l'échelle française, résiste mieux en Bretagne. Il est stable dans les Côtes-d'Armor, en léger repli dans le Finistère et le Morbihan, et progresse en Ille-et-Vilaine (cf. cartes 1 et 2). La Bretagne fait ainsi partie des régions dont le poids s'accroît en dix ans. Néanmoins, elle n'échappe pas à la décapitalisation, amorcée fin 2019 dans la région (cf. graphique 1). Cette baisse du cheptel n'est pas encore perceptible dans l'évolution calculée à partir des deux recensements agricoles 2010 et 2020, notamment du fait de l'augmentation du troupeau laitier breton à compter de 2013, à l'approche de la fin des quotas laitiers.

### Graphique 1

#### La décapitalisation du cheptel laitier plus tardive en Bretagne qu'au niveau national

Effectif de vaches laitières, en base 100 au 01/11/2010, en Bretagne et France métropolitaine, de 2010 à 2022



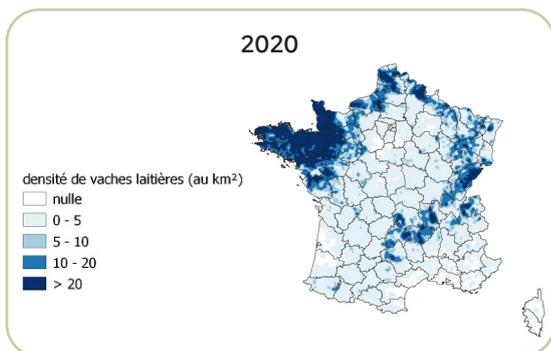
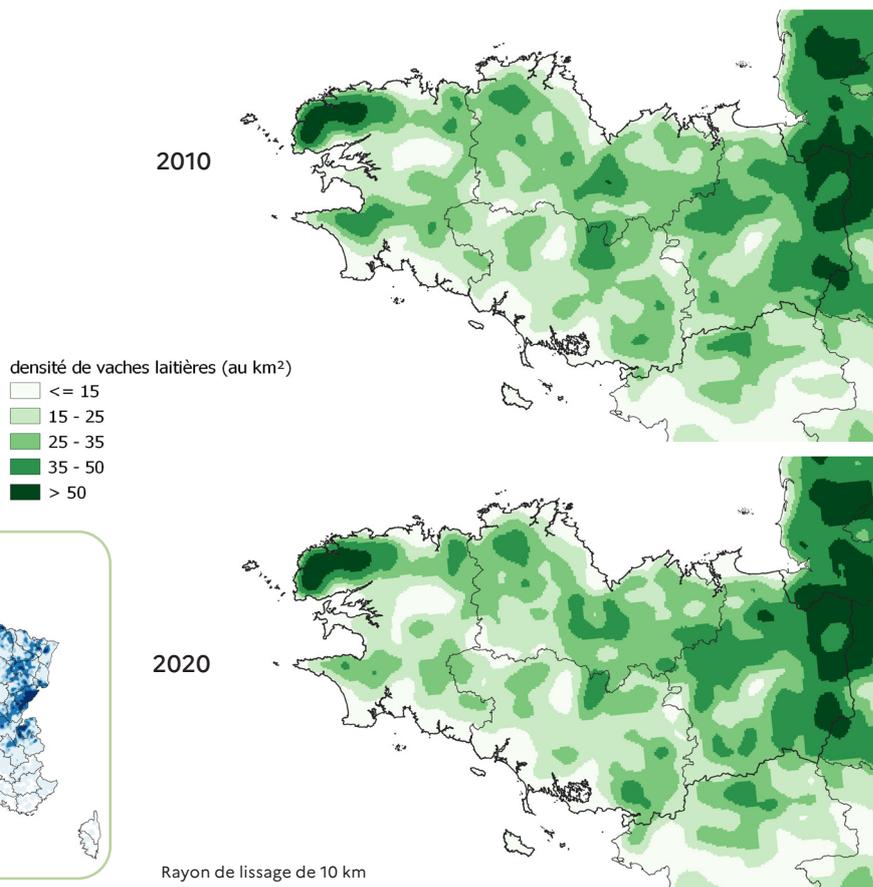
Les traits pointillés verticaux correspondent au 1er novembre de chaque année.

Source : BDNI (Base de données nationale d'identification)

### Cartes 1 et 2

#### L'Ille-et-Vilaine concentre un tiers des vaches laitières

Densité de vaches laitières en Bretagne, en 2010 et 2020



Source : Agreste - Recensements agricoles

Avec 77 vaches laitières, le troupeau moyen breton dépasse de 7 vaches la moyenne nationale (cf. tableau 1). Les troupeaux sont néanmoins plus grands en Normandie (85 vaches en moyenne). Un tiers des élevages laitiers bretons, et un tiers des vaches laitières, se trouvent en Ille-et-Vilaine. Les tailles des troupeaux sont similaires dans les quatre départements bretons, avec toutefois un peu moins de très grands troupeaux dans les Côtes-d'Armor. En dix ans, le troupeau laitier moyen breton gagne 24 vaches. La Bretagne est la deuxième région derrière la Normandie (+ 28 têtes) où la taille des troupeaux s'agrandit le plus. La Surface agricole utile (SAU) moyenne des exploitations laitières s'agrandit également, mais dans une moindre proportion. Comparées aux exploitations laitières des autres régions, les

exploitations bretonnes sont, en surface, de taille modeste. Leur SAU moyenne est de 98 ha. C'est la deuxième moyenne la plus basse, juste derrière l'Occitanie (96 ha). La Bretagne est la région où on compte le plus de vaches laitières à l'hectare de SAU (0,79 vache/ha). C'était déjà le cas il y a dix ans (0,69).

En raison de l'accroissement du troupeau moyen, la livraison de lait moyenne par exploitation a considérablement augmenté, passant d'environ 350 000 litres en 2010 à plus de 540 000 litres en 2020. Ce niveau est très proche de ceux de la Normandie et des Pays de la Loire.

La production laitière bretonne avoisine 6 700 litres par vache présente, un ratio légèrement supérieur à la moyenne nationale (6 500 litres).

## La moitié des exploitations laitières classées « grandes » pour leur dimension économique

La *dimension économique* moyenne des élevages laitiers bretons est supérieure à la moyenne nationale. Les exploitations de petite taille économique sont notamment moins présentes (4 % des exploitations) que dans les régions du sud de la France ou avec des zones de montagne (comme en Auvergne-Rhône-Alpes, 28 %). Les grandes exploitations sont les plus nombreuses (la moitié des exploitations) et détiennent deux tiers des vaches laitières. Cependant, leur poids est moins important que dans les autres régions du Grand Ouest et que dans le Nord et le Grand Est, où leur part dépasse 60 % et où elles détiennent au moins trois quarts des vaches.

Tableau 1

### Une exploitation laitière française sur cinq est bretonne

Chiffres-clés des élevages laitiers en France métropolitaine et en Bretagne en 2020

	France métropolitaine	Bretagne	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
<b>Exploitations détentrices de vaches laitières</b>						
Nombre	56 050	9 898	2 566	2 120	3 219	1 993
Effectif de vaches laitières (têtes)	3 482 723	736 813	185 424	161 496	242 389	147 504
<b>Exploitations détentrices de 10 vaches laitières et plus</b>						
Nombre	49 779	9 604	2 503	2 046	3 137	1 918
Effectif de vaches laitières (têtes)	3 463 950	735 810	185 211	161 251	242 106	147 242
Part du troupeau breton (%)			25	22	33	20
Part des vaches laitières détenues par : (%)						
spécialisées bovins lait	73,0	77,7	75,0	75,6	80,5	78,7
spécialisées bovins mixtes	10,6	3,9	3,6	3,1	4,6	3,9
polyculture polyélevage	12,9	11,5	12,7	11,7	10,5	11,5
spécialisées volailles et porcs	2,8	6,6	8,6	8,8	4,2	5,8
SAU (ha)	5 948 109	936 986	240 675	203 601	296 422	196 288
Troupeau de vaches laitières moyen (têtes)	70	77	74	79	77	77
SAU moyenne (ha)	119	98	96	100	95	102
Ratio vaches laitières / SAU (têtes/ha)	0,58	0,79	0,77	0,79	0,82	0,75
PBS ( <i>Production brute standard</i> ) moyenne	281 571	310 683	309 120	339 265	293 482	310 367

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Depuis 2010, le cheptel se concentre dans des *exploitations spécialisées laitières*. Comme en France métropolitaine, en Bretagne l'activité laitière est principalement réalisée par des exploitations spécialisées bovins lait, qui détiennent 78 % des vaches laitières (70 % en 2010). Cette proportion, comparable à celle d'Auvergne-Rhône-Alpes, est cependant inférieure à celle observée dans la région la plus spécialisée, Bourgogne-Franche-Comté (85 %). C'est en Ile-et-Vilaine que l'élevage laitier breton est le plus spécialisé. La Bretagne se caractérise par une association plus fréquente de l'élevage laitier aux élevages porcins ou avicoles, notamment dans les Côtes-d'Armor et le Finistère ; ces exploitations détiennent 7 % du

cheptel laitier breton, contre 3 % au niveau national. En revanche, le poids des élevages spécialisés bovins mixtes est le plus faible de toutes les régions (4 %).

### Le Gaec devient le statut majoritaire

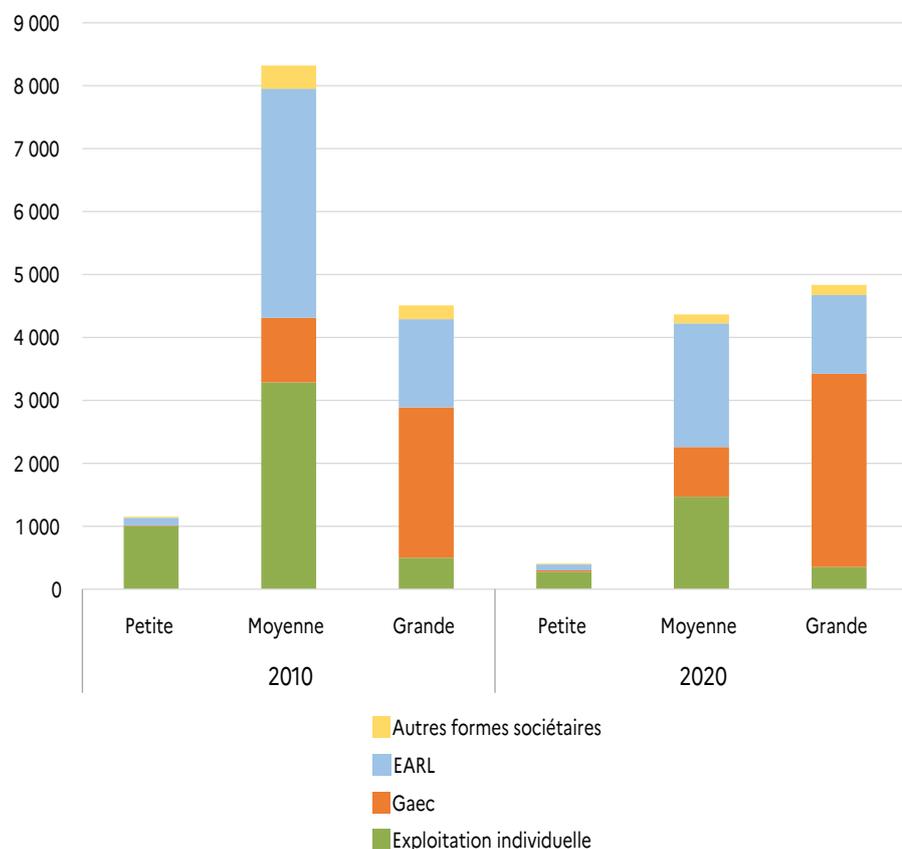
Comme ailleurs en France et comme déjà en 2010, les formes sociétaires sont majoritaires parmi les exploitations laitières bretonnes : 78 % des exploitations et 85 % du cheptel de vaches laitières. En dix ans, elles se sont développées au détriment du statut d'exploitation individuelle, plus fréquent au sein des petites exploitations (cf. graphique 2). En particulier, le poids des

Groupements agricoles d'exploitation en commun (Gaec) se renforce. En 2010, les Gaec détenaient un tiers des vaches laitières, en 2020 ils en détiennent plus de la moitié. Ce statut est le seul où le nombre d'exploitations progresse en dix ans, de 13 %, et où le troupeau de vaches laitières progresse, de 52 %, alors que le troupeau laitier breton dans son ensemble est stable. Le Gaec devient le statut le plus fréquent des exploitations laitières en Bretagne, alors qu'en 2010 c'était l'Exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL). Les exploitations en Gaec sont généralement de plus grande taille, que ce soit en termes de troupeau, de SAU ou de *Production brute standard* (PBS).

## Graphique 2

### Progression des Gaec

Nombre d'exploitations laitières par dimension économique et statut en Bretagne en 2010 et 2020



Source : Agreste - Recensements agricoles

## 2 LES PRATIQUES AGRICOLES

### Les logettes ont le vent en poupe

Le choix des bâtiments abritant les animaux est important car ils représentent un investissement conséquent et sont utilisés de nombreuses années. Ils ont un impact sur les conditions de travail de l'éleveur, les résultats technico-économiques de l'exploitation et la santé et le bien-être des bovins. Certains éleveurs réussissent cependant à élever tous leurs bovins ou certains bovins sans jamais les faire rentrer en bâtiment. On parle alors de plein air intégral. Seules 1 % des exploitations laitières bretonnes déclarent conduire des vaches laitières en plein air intégral. Cette pratique est également très rare à l'échelle nationale (2 %).

Plus de la moitié des vaches laitières bretonnes sont dans des bâtiments où l'aire de couchage est constituée de logettes individuelles (cf. graphique 3). En dix ans, la part que représente ce mode de logement a progressé de 18 points. Les logettes obligent les animaux à sortir de leur espace de couchage en reculant, sans le souiller. Les vaches sont donc plus propres et le risque de mammites est ainsi réduit. Par ailleurs, ce mode de logement nécessite moins de paille. Plus les troupeaux laitiers sont grands, plus les logettes sont fréquentes.

### Plus de neuf vaches sur dix pâturent

L'alimentation des bovins, herbivores ruminants, repose avant tout sur des fourrages, notamment pâturés.

La quasi-totalité des exploitations laitières met ses bovins au pâturage sur les terres de l'exploitation au moins une partie de l'année, et 95 % font pâturer les vaches laitières malgré la contrainte de la traite. Ces proportions sont comparables à celles des autres régions du Grand Ouest, Normandie et Pays de la Loire. Néanmoins, depuis 2010 la pratique du pâturage des vaches laitières est en léger repli, de 2 points. Les vaches laitières bretonnes sont celles qui pâturent le plus longtemps dans l'année : en moyenne 7,4 mois<sup>1</sup>, contre 6,7 mois au niveau national. Le climat favorable de l'ouest français en est sans doute l'explication, la Normandie et les Pays de la Loire

affichant également des moyennes supérieures à la moyenne nationale (respectivement 7,1 mois et 7 mois).

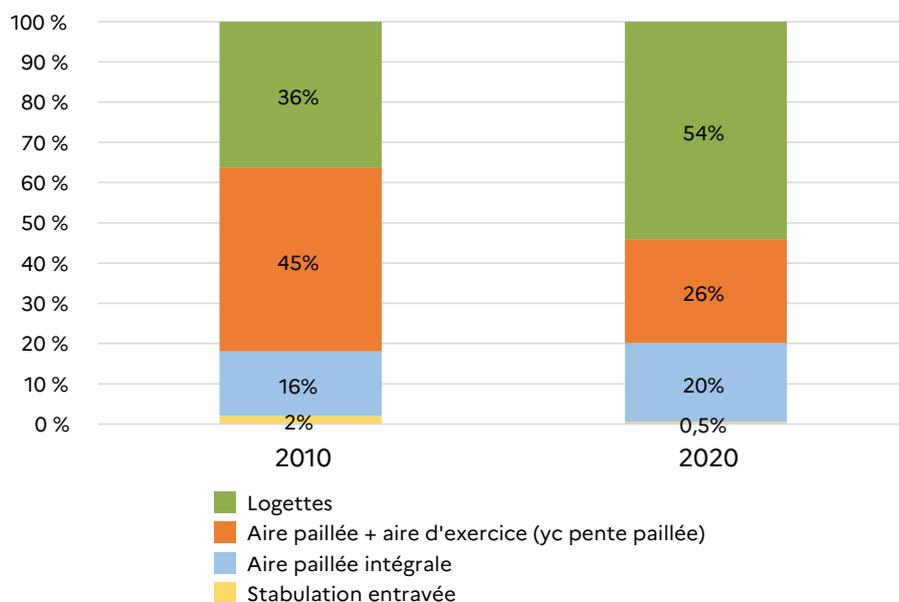
La part des vaches pâturant de manière significative (au minimum 20 ares par vache<sup>2</sup>) est estimée à 60 %. C'est plus que dans les autres régions du Grand Ouest (53 % en Pays de la Loire, 54 % en Normandie), mais nettement plus faible que dans les régions où la conduite est extensive et herbagère (77 % en Bourgogne-Franche-Comté, 81 % en Auvergne-Rhône-Alpes).

L'importance des fourrages dans l'alimentation des bovins se traduit par un assolement des exploitations laitières bretonnes composé à 43 % d'herbe (hors prairies artificielles).

### Graphique 3

#### Les bâtiments pour vaches laitières avec logettes se développent

Répartition des capacités de logement de vaches laitières par type de logement, en Bretagne, en 2010 et en 2020



Source : Agreste - Recensements agricoles

Champ : exploitations bretonnes détenant au moins 10 vaches laitières et aucune vache allaitante

<sup>1</sup> moyenne tenant compte des vaches en plein air intégral et des vaches ne pâturant jamais

<sup>2</sup> D'après l'Idel, entre 20 et 40 ares de superficie pâturée par vache, le pâturage assure l'essentiel de l'alimentation des vaches au printemps, entre 40 et 60 ares, le pâturage assure aussi l'essentiel de l'alimentation des vaches en été et automne. Cf. « Le pâturage des vaches laitières françaises », CNIEL, édition 2018.

Un autre fourrage couramment utilisé est le maïs. Il représente 29 % des surfaces. Il est apprécié des éleveurs notamment pour son bon rendement, sa forte teneur en énergie et en fibres et sa conservation facile par ensilage. Il permet une certaine intensification fourragère. Plus les exploitations laitières ont de maïs fourrage dans leur *Surface fourragère principale* (SFP), plus leur *taux de chargement* augmente et plus leur production laitière rapportée à leur surface augmente. En Bretagne, le maïs fourrage est particulièrement important. C'est la région où sa part dans la SAU est la plus élevée. Seules 6 % des exploitations laitières bretonnes n'ont pas de maïs fourrage dans leur assolement, contre 25 % à l'échelon national.

## Un recours accru au maïs fourrage

En 2020, les 6 900 exploitations bretonnes dont le maïs fourrage représente plus de 30 % de la SFP élèvent 560 000 têtes, soit les trois quarts des vaches laitières bretonnes (cf. carte 3). Ces exploitations ont tendance à s'agrandir plus que les autres. En dix ans, leur troupeau moyen a progressé de 27 têtes pour atteindre 81 vaches quand celui des exploitations sans maïs, ou avec moins de 30 % de maïs, passe de 47 à 66 vaches, soit 19 têtes supplémentaires. Une part croissante de ces exploitations ont plus de 50 % de maïs fourrage dans leur SFP. À l'opposé, le nombre d'exploitations ayant peu recours au maïs fourrage

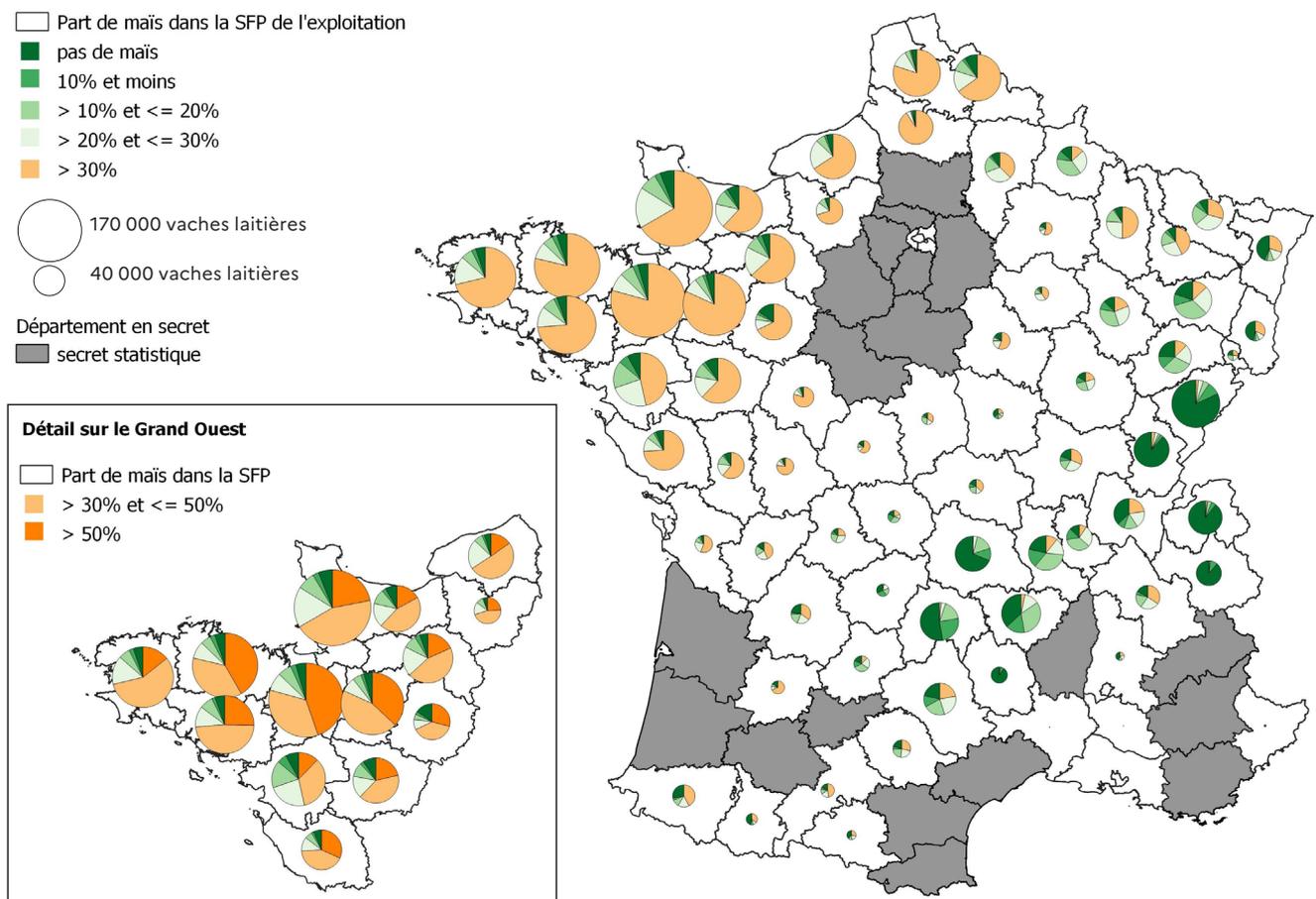
(moins de 20 % de la SFP), sans doute encouragées par les mesures agroenvironnementales, augmente de 300 en dix ans, pour atteindre plus de 1 500.

La production laitière rapportée à la surface fourragère dépasse 7 800 litres pour les exploitations avec plus de 30 % de maïs fourrage dans la SFP, quand cet indicateur n'atteint pas 4 600 litres pour les exploitations avec moins de 20 % de maïs dans la SFP. En moyenne régionale, la production laitière par hectare de surface fourragère s'élève à près de 7 100 litres, un ratio deux fois supérieur à ceux observés dans des régions d'élevage extensif telles que Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes. Néanmoins, la production est encore plus intensive dans les Hauts-de-France, avec

### Carte 3

#### Les exploitations laitières bretonnes fortement utilisatrices de maïs fourrage

Effectif de vaches laitières en fonction de la part de maïs dans la SFP de l'exploitation, en 2020



Source : Agreste - Recensement agricole 2020  
 Champ : exploitations détenant 10 vaches laitières ou plus

8 400 litres de lait par hectare de SFP. En dix ans, en Bretagne, ce ratio a augmenté de près de 400 litres. Cette augmentation est inférieure à celles observées dans les régions voisines Pays de la Loire (900 litres) et surtout Normandie (1 300 litres).

## Des exploitations très autonomes en fourrages, beaucoup moins en concentrés

La pratique du pâturage et l'utilisation de maïs fourrage influencent le degré d'autonomie alimentaire des exploitations d'élevage. À l'heure où la volatilité des cours de l'alimentation animale s'accroît, cette question de l'autonomie alimentaire devient de plus en plus prégnante. Pour les bovins, l'alimentation se compose de fourrages pâturés ou conservés, et d'aliments riches en énergie ou protéines, communément désignés par le terme de concentrés (céréales, graines protéagineuses et oléagineuses, aliments composés...). L'autonomie alimentaire s'examine donc au travers de ses deux composantes, autonomie fourragère et autonomie en concentrés.

Les exploitations laitières françaises sont très autonomes en fourrages : 84 % d'entre elles sont autonomes à plus de 90 % des besoins des bovins<sup>3</sup> en fourrages et moins de 2 % ont une autonomie inférieure à 50 %. En Bretagne, le maïs, qui permet de sécuriser l'apport en fourrages, renforce encore l'autonomie fourragère. La part des exploitations très autonomes (à 90 % ou plus) s'y élève à 90 %.

Revers de la médaille, les rations basées sur le maïs fourrage, relativement riche en énergie mais plutôt pauvre en protéines, nécessitent en complément l'usage de concentrés riches en azote, type tourteau de soja, rendant difficile l'autonomie en concentrés. Le degré

d'autonomie est d'ailleurs faible en Bretagne : 45 % des exploitations achètent tous leurs concentrés destinés aux bovins (contre 35 % au niveau français). Il n'y a que dans les Hauts-de-France que cette proportion est plus élevée, à 49 %. Cependant, l'autonomie en concentrés ne se résume pas à un seul facteur et dépend a priori aussi de la surface disponible sur l'exploitation, de la nature des sols, du climat, de la présence de différents ateliers de production, etc. Par ailleurs, l'apport de concentrés est ajusté en fonction du niveau de production laitière souhaité et de l'objectif de productivité des vaches.

## L'épandage des effluents, une pratique généralisée...

La quasi-totalité des exploitations laitières françaises épand des déjections animales. Celles qui ne le font pas sont généralement des exploitations traitant ou exportant la totalité de leurs déjections. La part de SAU ainsi fertilisée est assez différente d'une région à l'autre, et c'est en Bretagne qu'elle est la plus élevée (61 %, contre 52 % à l'échelle nationale). Quasiment toutes les exploitations laitières, bretonnes et non bretonnes, épandent des déjections solides (fumier ou fientes, produits ou non sur l'exploitation). Pour les déjections liquides, lisier ou purin, la Bretagne, avec la Bourgogne-Franche-Comté, se démarque des autres régions françaises, par une proportion plus élevée d'exploitations en épandant (89 %, contre 76 % au niveau national). Cette part est néanmoins en légère baisse par rapport à 2010 (94 %). L'enfouissement immédiat (dans les 4 heures) limite les pertes d'azote par volatilisation, les odeurs et les risques microbiologiques pour l'environnement. Il permet aussi d'épandre les effluents plus près des habitations. En Bretagne, à

l'habitat diffus, les éleveurs laitiers adoptent cette pratique beaucoup plus souvent que les autres éleveurs laitiers français. 25 % enfouissent immédiatement une partie de leurs effluents solides, et 37 % les effluents liquides (contre respectivement 10 % et 16 % en moyenne nationale).

## ... mais la fertilisation minérale reste de mise

Bien que les exploitations laitières bretonnes disposent de déjections animales pour fertiliser leurs champs, elles sont plus fréquemment utilisatrices d'engrais minéraux que les exploitations non laitières (88 % ont des surfaces recevant des engrais minéraux, contre 68 % pour les non laitières). Celles qui n'utilisent pas d'engrais minéraux sont principalement des exploitations bio et herbagères. La part des exploitations laitières bretonnes utilisant des engrais minéraux est similaire à celle dans les principales régions laitières (entre 85 % et 90 %), sauf Auvergne-Rhône-Alpes (79 %), qui tire la moyenne nationale vers le bas. En dix ans, la part des exploitations laitières utilisant des engrais minéraux a diminué de 8 points, que ce soit en Bretagne ou ailleurs en France. La diminution de la part de SAU recevant des engrais minéraux est d'une plus grande ampleur, et elle est plus forte en Bretagne qu'ailleurs. De ce fait, la part de SAU fertilisée avec des engrais minéraux sur les exploitations laitières bretonnes (59 %) est parmi les plus faibles des grandes régions laitières françaises, après Auvergne-Rhône-Alpes (45 %) et Bourgogne-Franche-Comté (57 %). Dans les autres régions du Grand Ouest, cette proportion est supérieure : 65 % en Pays de la Loire, 72 % en Normandie. Ce constat ne préjuge pas des quantités d'engrais minéraux utilisées, seules les surfaces ayant fait l'objet d'un questionnement dans le recensement.

<sup>3</sup> La question du recensement agricole 2020 sur l'autonomie alimentaire concerne les bovins laitiers et allaitants dans leur ensemble.

# 3 TRANSFORMATION DU LAIT ET COMMERCIALISATION

La transformation du lait est principalement assurée par les laiteries. Seules 2 % des exploitations laitières bretonnes, soit moins de 200 exploitations, transforment tout ou partie de leur lait à la ferme. Elles ont souvent de plus petits troupeaux (70 vaches laitières contre 77 pour l'ensemble des exploitations bretonnes) et sont de plus petite taille. Près de la moitié sont des exploitations bio. Si la transformation à la ferme, qui concernait moins de 1 % des exploitations bretonnes en 2010, a progressé, elle reste moins répandue en Bretagne qu'au niveau national (6 % des exploitations en 2020).

La très grande majorité des exploitations laitières bretonnes commercialisent leur lait et d'éventuels autres produits laitiers en *circuit*

*long*. Les coopératives constituent le principal circuit de commercialisation. C'est avec elles que les exploitations bretonnes réalisent deux tiers de leur Chiffre d'affaires (CA) laitier. Les laiteries privées représentent un tiers du CA, et les *circuits courts* seulement 1%. En Bretagne, le débouché coopératif est plus important que dans les régions voisines, Pays de la Loire et Normandie, où la part du CA est estimée à respectivement 46 % et 55 %. Son poids est du même ordre de grandeur qu'en Auvergne-Rhône-Alpes (63 %), et inférieur à ceux dans les régions Grand Est, Hauts-de-France, ou Bourgogne-Franche-Comté (environ trois quarts).

Les circuits courts sont moins présents dans les régions de forte production laitière. La Bretagne et les Pays de la Loire sont les deux régions

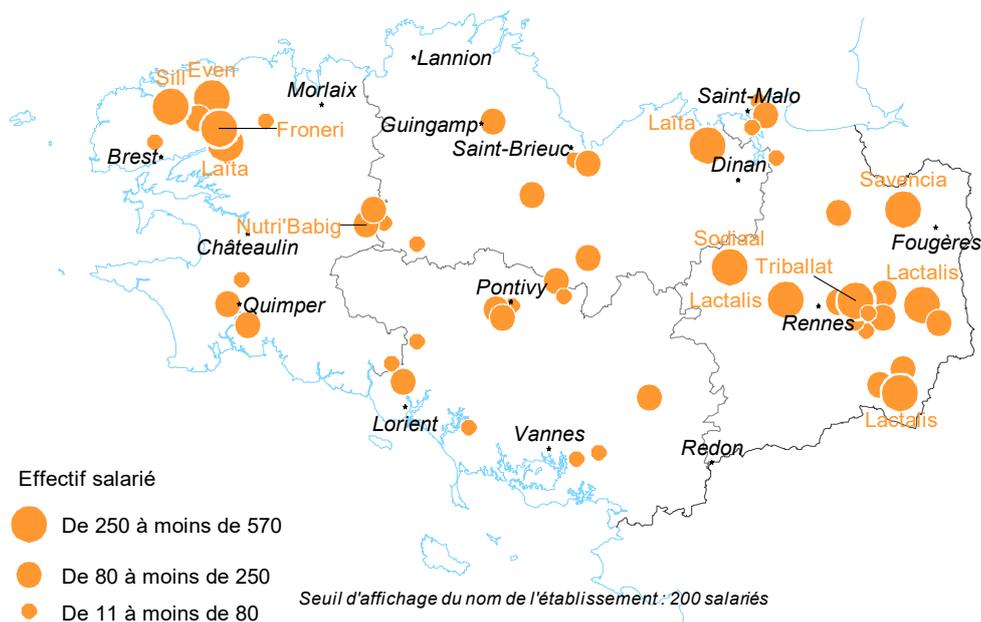
où ce mode de commercialisation est le moins pratiqué, par 2,5 % des exploitations laitières, contre 6 % à l'échelle nationale. Malgré une progression d'un point depuis 2010, la part de ce débouché reste donc très modeste. D'autant que la plupart des exploitations n'y font pas appel à titre exclusif et commercialisent aussi leurs produits laitiers en circuit long. La commercialisation en circuits courts est plus répandue chez les exploitations bio – 12 % y font appel – que chez les conventionnelles.

Dans une logique de conserver un maximum de valeur ajoutée sur l'exploitation, la plupart des exploitations transformant leur lait à la ferme commercialisent ensuite leur lait et produits laitiers en circuits courts.

## Carte 4

### Les industries laitières au plus près des bassins de production

Effectif salarié des établissements des industries laitières en 2020



Source : Insee - Flores au 31 décembre 2020

# 4 PORTRAIT DES EXPLOITANTS LAITIERS ET MAIN-D'ŒUVRE

## L'exploitation familiale demeure la norme

Le caractère familial des exploitations agricoles françaises est un invariant. Comme en 2010, 98 % des exploitants sont eux-mêmes chefs d'exploitation ou font partie de la famille<sup>4</sup> du chef d'exploitation.

Les exploitations agricoles bretonnes, comme ailleurs en France, sont avant tout des exploitations familiales,

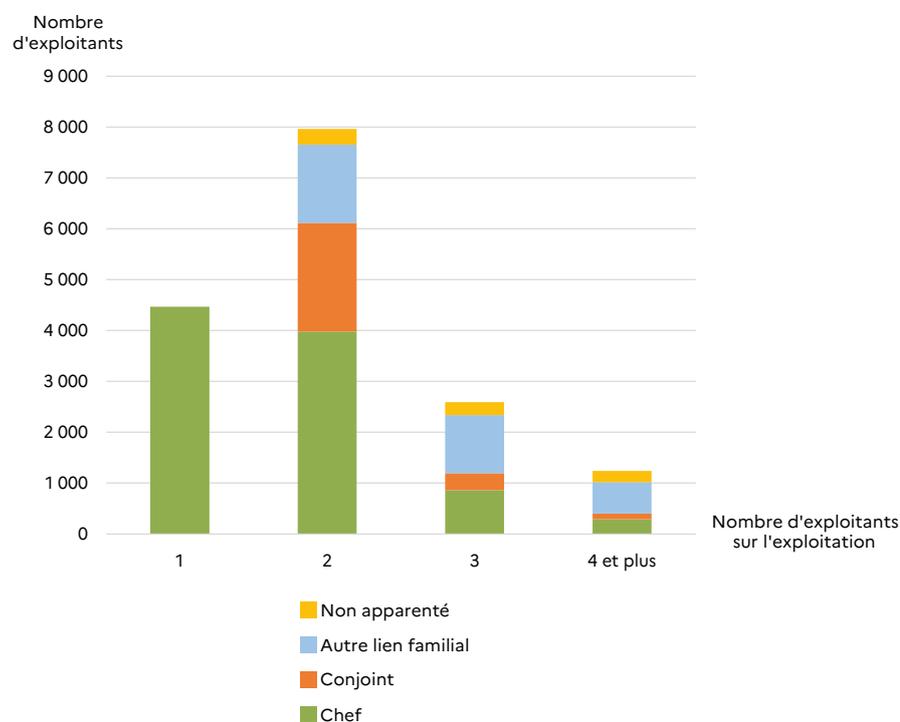
y compris dans le secteur laitier (cf. graphique 4). Les exploitations purement familiales, c'est-à-dire où tous les coexploitants sont apparentés au chef d'exploitation, représentent 94 % des exploitations laitières bretonnes, détiennent 90 % des vaches laitières et génèrent 90 % de la PBS. Le poids des exploitations familiales est très légèrement supérieur en Bretagne par rapport au reste de la France.

Trois quarts des exploitants bretons actifs en 2020 se sont installés comme agriculteurs dans le cadre familial. L'installation dans le cadre familial est plus fréquente sur les moyennes et grandes exploitations et sur les Gaec ou EARL. L'installation dans le cadre familial est du coup plus fréquente chez les exploitants laitiers. Seuls 18 % des exploitants laitiers se sont installés hors cadre familial, contre un tiers des exploitants non laitiers.

### Graphique 4

#### Un caractère familial des exploitations laitières prononcé

Lien familial avec le chef d'exploitation des exploitants laitiers bretons, en fonction du nombre d'exploitants sur l'exploitation



Note de lecture : les exploitations de 3 exploitants (chef d'exploitation et/ou coexploitant) comptent 2 592 exploitants. 864 sont chefs d'exploitation, 329 sont des conjoints, 1 145 sont des personnes de la famille du chef d'exploitation (hors conjoints), et 254 ne lui sont pas apparentés.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

## Le travail reste familial mais le salariat progresse

Hors prestataires (ETA, Cuma, etc.), les 9 600 exploitations laitières bretonnes nécessitent plus de 20 400 Équivalents temps plein (ETP). Moins de 4 % de ce travail est fourni par de la main-d'œuvre occasionnelle.

21 400 personnes y travaillent de manière permanente (au moins huit mois dans l'année), soit en moyenne 2,23 personnes par exploitation (mais toutes ces personnes ne sont pas forcément intégralement affectées aux travaux de l'atelier laitier). Trois quarts sont des chefs d'exploitation et coexploitants. 96 % d'entre eux travaillent à temps complet sur leur exploitation. Le quart restant compte les salariés, non familiaux et familiaux, et des personnes de la famille des exploitants non salariés. Ils travaillent plus souvent à temps complet qu'ailleurs en France (la moitié d'entre eux contre 44 %).

<sup>4</sup> famille au sens large, y compris oncle, cousin, beaux-parents, beau-frère, belle-sœur...

Les exploitants assurent plus des trois quarts de la charge de travail. C'est un peu moins qu'il y a dix ans (78 % en 2020, 82 % en 2010). Ils bénéficient d'une main-d'œuvre familiale à hauteur de 8 % des ETP. Cette main-d'œuvre est plus souvent salariée qu'auparavant : un ETP sur deux contre seulement un sur six en 2010. D'une manière générale, le poids du salariat a progressé (cf. graphique 5).

Si la charge de travail sur une exploitation représente en moyenne 2,13 ETP, celle-ci est en réalité assez variable. Ainsi, un quart des exploitations nécessitent moins de 1,10 ETP et un quart plus de 2,52 ETP. Cette variabilité s'explique par divers facteurs dont la taille du troupeau et la présence ou non d'autres ateliers sur l'exploitation (cf. graphique 6).

## Augmentation de la productivité du travail

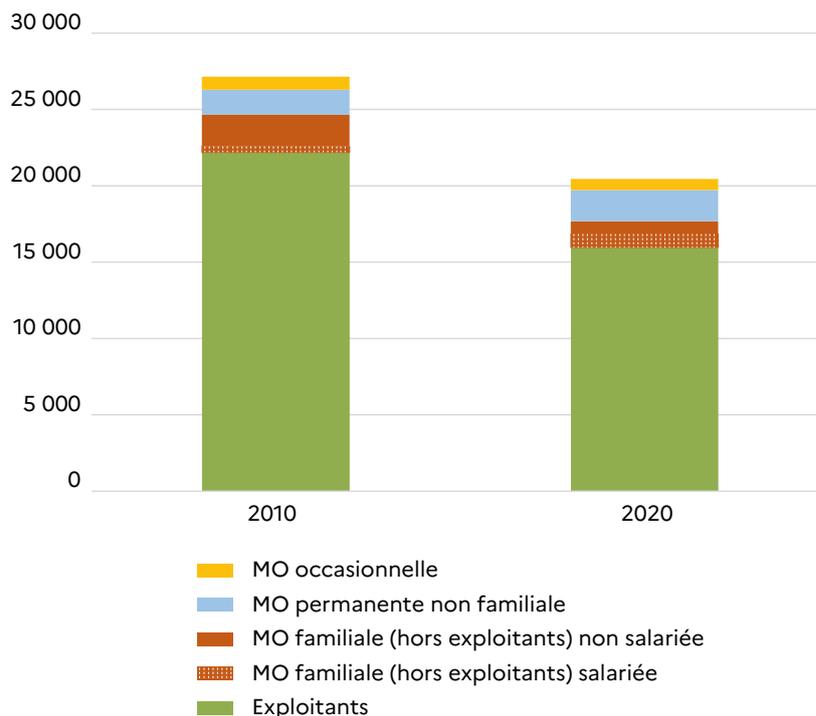
En moyenne, chaque exploitation emploie 0,2 ETP de plus en 2020 qu'en 2010. Cette progression est en lien avec l'agrandissement des structures. Le troupeau laitier moyen notamment est passé de 52 vaches laitières en 2010 à 77 vaches en 2020. Néanmoins, il y a eu une augmentation de la productivité du travail. Au global, le troupeau laitier est stable en dix ans, quand l'emploi diminue d'un quart. Ainsi, en 2010, un ETP s'occupait en moyenne de 27 vaches laitières, contre 36 en 2020. La production de lait par ETP atteint 240 000 litres, le niveau le plus élevé de France. La Bretagne et la Normandie sont les régions les plus intensives en main-d'œuvre. C'est là également que la productivité du travail s'est le plus accrue en dix ans.

En plus de la main-d'œuvre permanente et de la main-d'œuvre occasionnelle, plus de neuf exploitations laitières bretonnes sur dix font appel à de la prestation de service (ETA, Cuma ou autre). Ce type de main-d'œuvre progresse en dix ans et atteint en 2020 plus de 700 ETP. La contribution des prestataires au travail sur les

### Graphique 5

#### Le travail reste essentiellement familial, mais le salariat progresse

Emploi en ETP par nature de main-d'œuvre (MO) sur les exploitations laitières bretonnes, en 2010 et en 2020

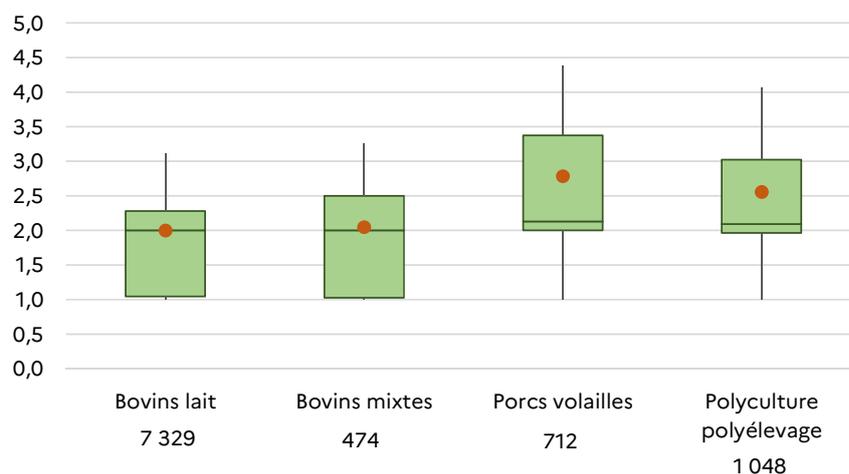


Source : Agreste - Recensements agricoles

### Graphique 6

#### Les exploitations spécialisées laitières emploient en moyenne 2 ETP

Main-d'œuvre hors prestataires en ETP des exploitations laitières bretonnes en 2020 pour les principales Otex



Note de lecture : le bas du trait vertical correspond au 1<sup>er</sup> décile, le haut au 9<sup>e</sup> décile. Le bas de la boîte verte correspond au 1<sup>er</sup> quartile, le haut au 3<sup>e</sup> quartile, le trait du milieu à la médiane. Le rond orange correspond à la moyenne. Le nombre d'exploitations laitières dans chaque Otex est précisé sous le libellé de l'Otex. Les 712 exploitations laitières bretonnes spécialisées en porcs volailles emploient en moyenne 2,78 ETP. Parmi elles, 10 % emploient moins de 1 ETP, 25 % moins de 2 ETP, 25 % emploient plus de 3,38 ETP, 10 % plus de 4,39 ETP. La moitié emploie moins de 2,13 ETP, la moitié plus de 2,13 ETP.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

exploitations, bien que modeste, avec forte de toutes les régions françaises. 3 % de l'ensemble des ETP, est la plus

## Meilleure formation des éleveurs laitiers bretons

Deux tiers des exploitants français ont reçu une formation agricole, que ce soit en formation initiale ou continue. En dix ans, cette proportion a progressé de 6 points. Elle augmente avec la dimension économique des exploitations et au contraire diminue avec l'âge des exploitants. Mais, à tranche d'âge identique et à dimension économique identique, en Bretagne comme dans le reste de la France, les exploitants laitiers ont plus souvent reçu une formation agricole que les exploitants non laitiers. Les éleveurs bretons sont plus formés que leurs homologues des autres régions : 90 % d'entre eux ont une formation agricole, contre 85 % hors de Bretagne. Cet écart était identique en 2010 : 86 %, contre 81 %.

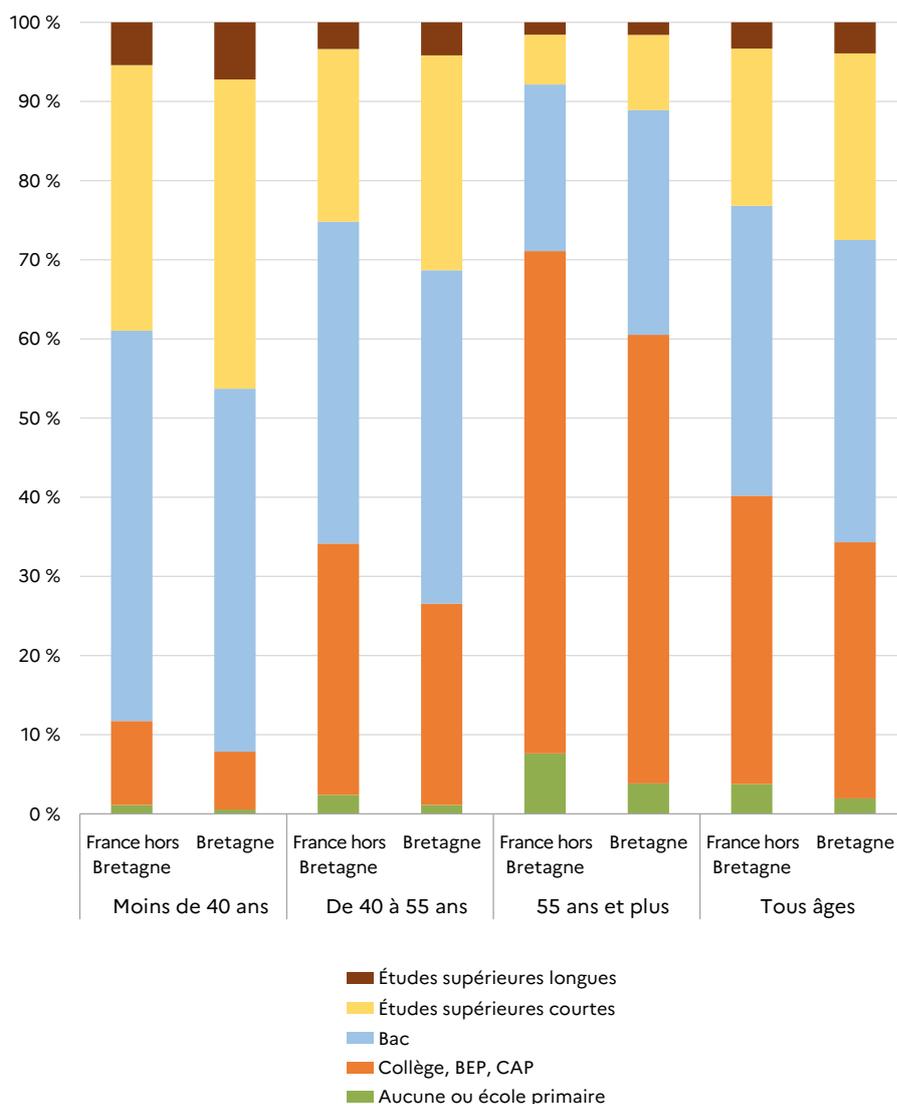
Tous types de formation confondus (enseignements général, professionnel, ou agricole), six agriculteurs laitiers français sur dix ont atteint au moins un niveau d'étude baccalauréat. C'est un peu plus que chez les exploitants non laitiers (54 %). Cet écart tient toutefois principalement à la quasi-absence de micro exploitations dans le secteur laitier. Sur ces exploitations, seuls 40 % des exploitants sont bacheliers ou au-delà. Par ailleurs, les éleveurs laitiers réalisent rarement des études supérieures longues (3 %, contre 11 % pour les non laitiers).

Le niveau de formation le plus répandu chez les éleveurs laitiers bretons est le niveau bac (38 % des exploitants). Un tiers ont un niveau collège, BEP, CAP, ou leurs équivalents agricoles. La proportion d'exploitants de niveau baccalauréat ou ayant poursuivi des études supérieures est plus élevée en Bretagne qu'ailleurs (66 % contre 60 %) (cf. graphique 7). Cet écart entre la Bretagne et le reste de la France est toujours vrai, à dimension économique ou à tranche d'âge identiques.

### Graphique 7

#### Les exploitants laitiers ont un niveau de formation un peu plus élevé en Bretagne

Niveau de formation (générale et agricole confondue) des exploitants laitiers, en fonction de l'âge des exploitants et de la zone géographique, en 2020



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Un éleveur laitier breton sur cinq a suivi une formation agricole courte (d'au moins trois jours) au cours des douze derniers mois avant l'enquête. Les exploitants suivent plus volontiers une formation continue quand ils sont plus jeunes et quand ils se

trouvent sur une grande exploitation. Sans doute sont-ils plus motivés en début de carrière, et aussi il est peut-être plus facile de libérer du temps sur une grande exploitation, plus souvent sous forme sociétaire.

## L'élevage laitier reste un domaine masculin

En France métropolitaine en 2020, les trois quarts des exploitants agricoles sont des hommes. La proportion de femmes n'a pas progressé en dix ans. Le secteur laitier n'échappe pas à ce constat. Les femmes y représentent même seulement 23 % des exploitants, une part inférieure à celle sur les exploitations non laitières (27 %). En Bretagne néanmoins, les femmes sont un peu plus présentes que dans les autres régions (proportion supérieure de 2 points environ), quelle que soit la dimension économique des exploitations. La présence féminine concerne quatre exploitations laitières bretonnes sur dix. Mais les femmes y sont rarement seules. Seules 4 % des exploitations sont dirigées par une femme seule, quand 42 % le sont par un homme seul. À titre de comparaison, un cinquième des exploitations non laitières sont dirigées par une femme seule.

Les femmes bretonnes exploitantes laitières sont plus âgées que leurs homologues masculins. En 2020, 14 % d'entre elles ont moins de 40 ans et 39 %, 55 ans et plus (respectivement 23 % et 32 % chez les hommes).

En Bretagne, près de six exploitants laitiers sur dix sont des chefs d'exploitation. Cette fonction est moins souvent assurée par des femmes. Elles représentent en effet 25 % des exploitants laitiers mais seulement 10 % des chefs d'exploitations laitières.

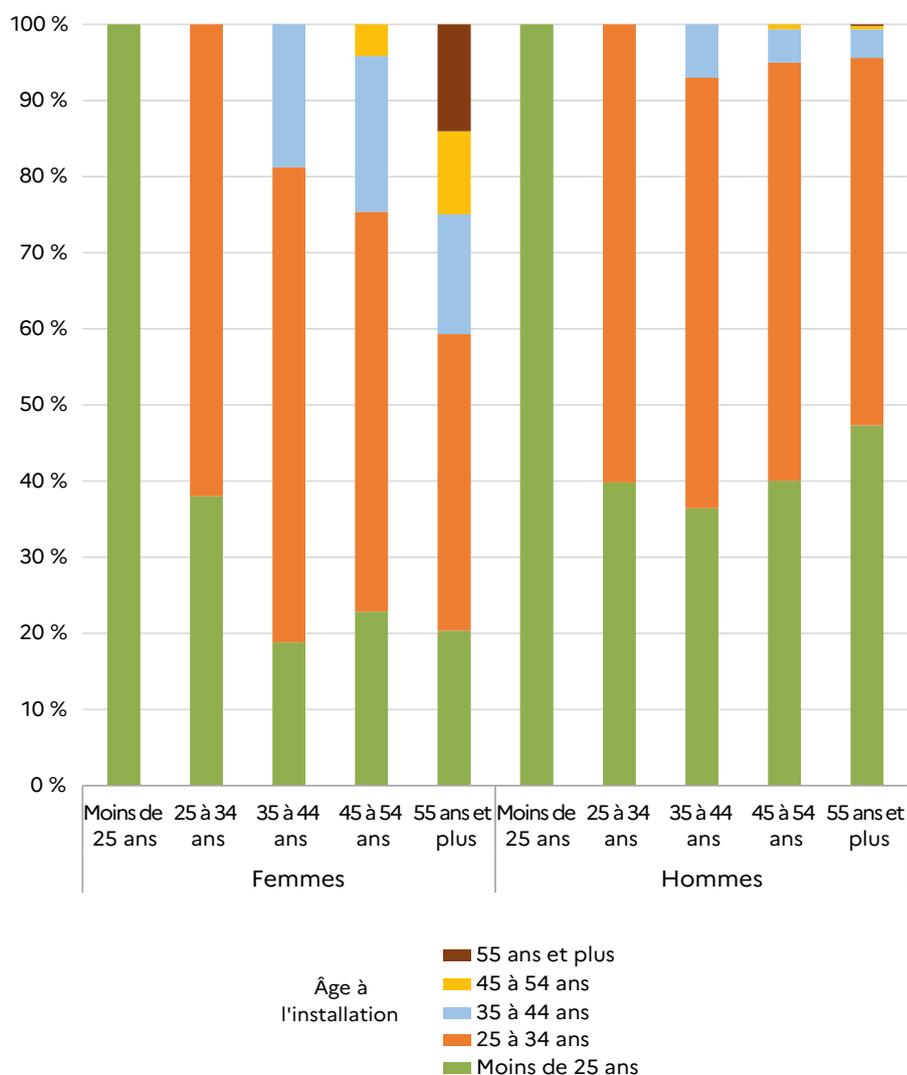
La responsabilité de chef d'exploitation est prise relativement jeune. Trois quarts des 9 600 chefs d'exploitations laitières bretonnes sont devenus chefs pour la première fois entre les âges de 23 ans et 29 ans. Il y a un décalage entre les hommes (23-28 ans) et les femmes (25-35 ans). En particulier, 16 % des femmes se

sont installées cheffes après leur quarantième anniversaire, contre un peu plus de 1 % des hommes. 84 % des chefs installés après l'âge de 50 ans sont des femmes. Il s'agit probablement de femmes devenant cheffes au départ en retraite de leur mari (cf. graphique 8).

### Graphique 8

#### Les femmes deviennent cheffes plus tardivement que les hommes

Part des chefs d'exploitation selon la tranche d'âge à l'installation en tant que chef, par tranche d'âge du chef, selon le sexe, pour les exploitations laitières bretonnes, en 2020



Note de lecture : parmi les cheffes d'exploitations laitières de 55 ans et plus, 20 % sont devenues cheffes avant l'âge de 25 ans, 39 % entre 25 et 34 ans, 16 % entre 35 et 44, 11 % entre 45 et 54, et 14 % après 55 ans.  
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

## Des exploitants laitiers de plus en plus âgés

Entre 2010 et 2020, la population des exploitants laitiers français vieillit.

L'âge médian était en 2010 de 46 ans, identique à l'âge médian breton. Mais le vieillissement a été plus rapide en Bretagne. L'âge médian y progresse de 6 ans ces dix dernières années,

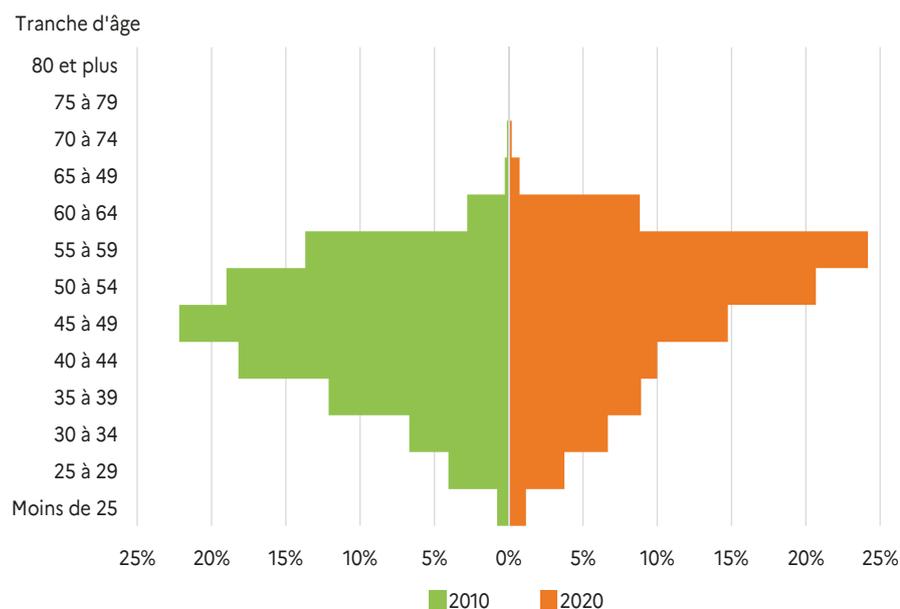
contre seulement 3 ans hors de Bretagne (cf. graphique 9). En 2020, parmi les grandes régions laitières, la Bretagne est celle où les exploitants laitiers sont les plus âgés. La moitié des exploitants laitiers bretons ont 51 ans ou plus. Les profils d'âge des départements bretons sont proches, sauf le Finistère qui se démarque par une proportion élevée (38 %) d'exploitants de 55 ans et plus (cf. graphique 10).

Néanmoins, la population des 16 300 exploitants laitiers bretons est moins vieillissante que celle des 20 200 non laitiers. La part des moins de 40 ans y est de 20 %, contre 18 % parmi les non laitiers, et les exploitants de 55 ans et plus représentent 34 % des exploitants, contre 43 %. Cette relative jeunesse vient essentiellement de la forte proportion de grandes exploitations

### Graphique 9

#### Vieillessement de la population des éleveurs laitiers bretons

Pyramide des âges des exploitants agricoles laitiers bretons en 2010 et 2020

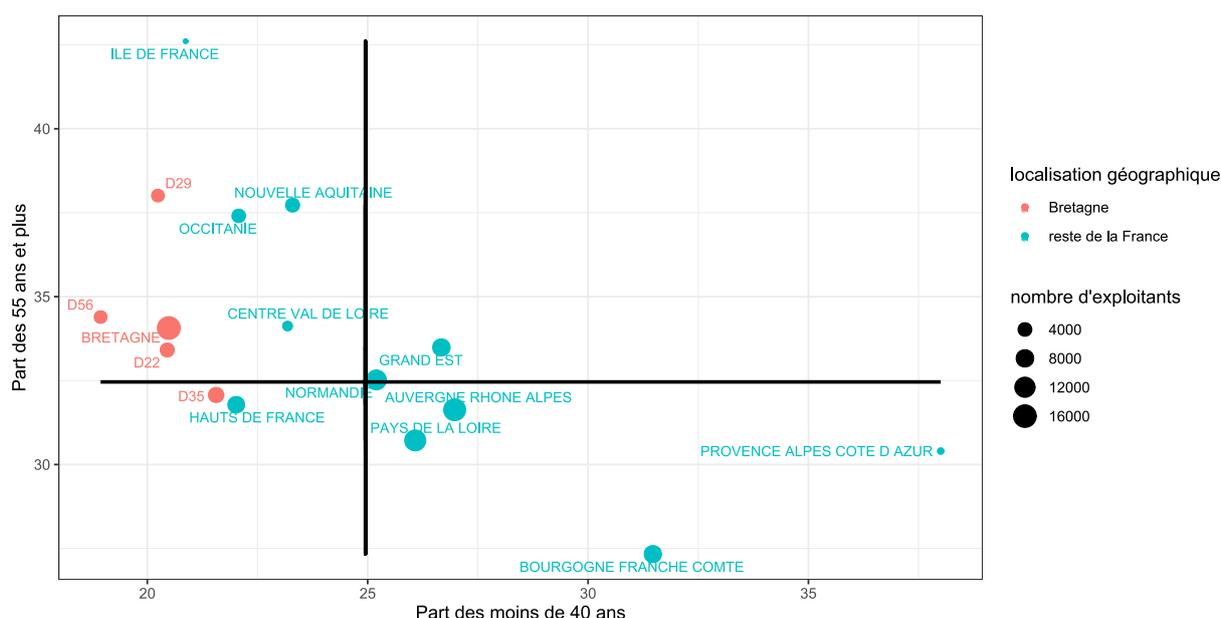


Source : Agreste - Recensements agricoles

### Graphique 10

#### La Bretagne laitière en choc démographique

Part des 55 ans et plus et des moins de 40 ans parmi les exploitants laitiers, dans chaque région, en 2020



Note de lecture : le trait vertical correspond à la part des moins de 40 ans parmi les exploitants laitiers en France métropolitaine (24,9 %), le trait horizontal correspond à la part des 55 ans et plus (32,5 %). La taille des points est proportionnelle au nombre d'exploitants laitiers dans la région ou le département.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

parmi les laitières (cf. graphique 11). En effet, plus les exploitations sont de grande dimension économique, moins les exploitants y sont âgés. Sans doute les jeunes s'installent-ils davantage en forme sociétaire, donc sur de plus grosses exploitations.

## Un avenir incertain pour les exploitations dirigées par les plus de 60 ans

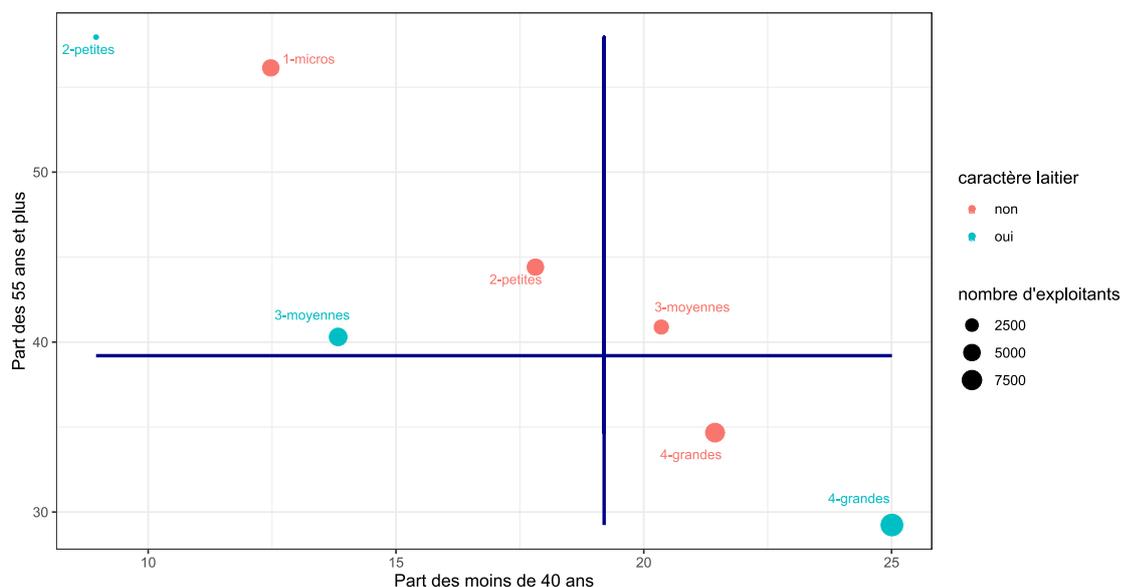
En Bretagne, plus de 900 exploitations, soit presque une exploitation laitière sur dix, comptent au moins un exploitant âgé de plus de 60 ans. Sur ces exploitations

où le départ en retraite de cet exploitant est potentiellement proche, la question du devenir de l'exploitation dans les trois prochaines années se pose. L'incertitude est forte. 27 % des exploitations laitières bretonnes concernées n'ont pas de visibilité sur leur avenir en la matière (cf. graphique 12).

### Graphique 11

#### Une plus forte proportion de jeunes sur les grandes exploitations

Part des 55 ans et plus et des moins de 40 ans parmi les exploitants bretons, selon la dimension économique et le caractère laitier ou non, en 2020



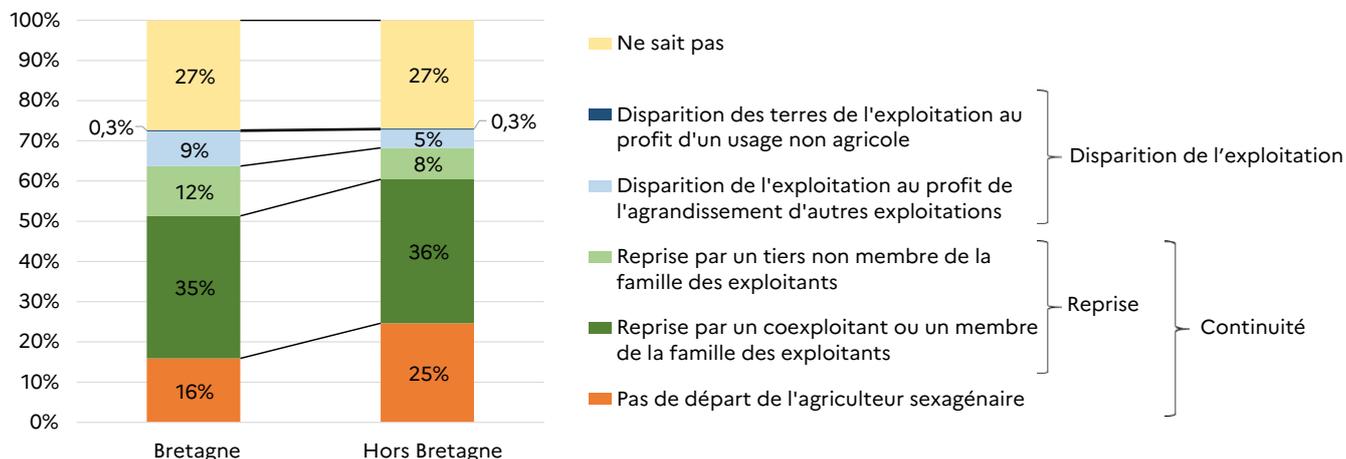
Note de lecture : le trait vertical correspond à la part des moins de 40 ans parmi les exploitants bretons (19,2 %), le trait horizontal correspond à la part des 55 ans et plus (39,2 %), la taille des points est proportionnelle au nombre d'exploitants dans la dimension économique. Parmi les 9 881 exploitants des exploitations laitières de grande dimension économique, 25 % ont moins de 40 ans et 29,2 % ont 55 ans ou plus. Parmi les 6 997 exploitants des exploitations non laitières de grande dimension économique, 21,4 % ont moins de 40 ans et 34,7 % ont 55 ans ou plus.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

### Graphique 12

#### Les reprises envisagées sont avant tout familiales

Devenir de l'exploitation envisagé dans les trois prochaines années dans le cas où le plus âgé des exploitants a plus de 60 ans, pour les exploitations laitières bretonnes et non bretonnes, en 2020 (% des exploitations concernées)



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Champ : exploitations laitières dont le chef d'exploitation ou le plus âgé des exploitants a plus de 60 ans en 2020

La continuité de l'activité de l'exploitation<sup>5</sup> peut être assurée de plusieurs manières : soit par le maintien en activité de l'exploitant sexagénaire, soit par la reprise de l'exploitation (ou la reprise des parts sociales en cas de forme sociétaire) par une autre personne. Cette continuité semble mieux garantie sur les exploitations laitières que sur les non laitières (64 %, contre 56 %). Mais cela tient en fait à la plus grande taille des exploitations laitières et aux formes sociétaires, notamment Gaec, plus fréquentes. Sur ce type d'exploitation, l'incertitude sur le devenir est moins forte et la disparition de l'exploitation au profit de l'agrandissement d'autres exploitations constitue moins souvent une perspective.

En Bretagne cependant, seules 64 % des exploitations laitières concernées sont sûres de poursuivre leur activité, contre 68 % hors de Bretagne. En effet, dans le reste de la France, un quart des exploitations déclare que l'exploitant le plus âgé ne compte pas partir dans les trois ans. Mais en Bretagne, cette proportion est notablement moins élevée (16 %). Cela pourrait traduire une lassitude vis-à-vis du métier d'éleveur laitier plus forte dans la région, mais aussi une possibilité de reprise plus forte en Bretagne, permettant ainsi le départ des éleveurs les plus âgés. Les perspectives de reprise de l'exploitation sont en effet légèrement supérieures en Bretagne qu'ailleurs (48 %, contre 44 % hors de Bretagne), notamment grâce à une part plus importante de reprise par

un tiers non-membre de la famille des exploitants. Ce type de reprise est cependant mentionné trois fois moins souvent que la reprise dans un cadre familial. Les reprises envisagées le sont en premier lieu par un exploitant déjà en place ou un membre de la famille d'un des exploitants.

Quand le départ de l'agriculteur sexagénaire est projeté, la disparition de l'exploitation au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations est le troisième type d'avenir mentionné. Cet avenir est envisagé par les exploitations laitières deux fois plus souvent en Bretagne qu'ailleurs, surtout par les petites exploitations.

Enfin, la disparition des terres au profit d'un usage non agricole n'est presque jamais mentionnée.

<sup>5</sup> La pérennité de l'exploitation n'implique pas nécessairement la poursuite de l'activité laitière. Les enquêtés ont été interrogés uniquement sur le devenir de l'exploitation en tant que structure, indépendamment des différents types de production présents.

# 5 LES ÉLEVAGES LAITIERS BIO

La Bretagne, première région laitière française, l'est aussi en bio, avec presque 20 % des exploitations laitières bio françaises et près de 22 % des vaches. Le poids du bio dans l'ensemble

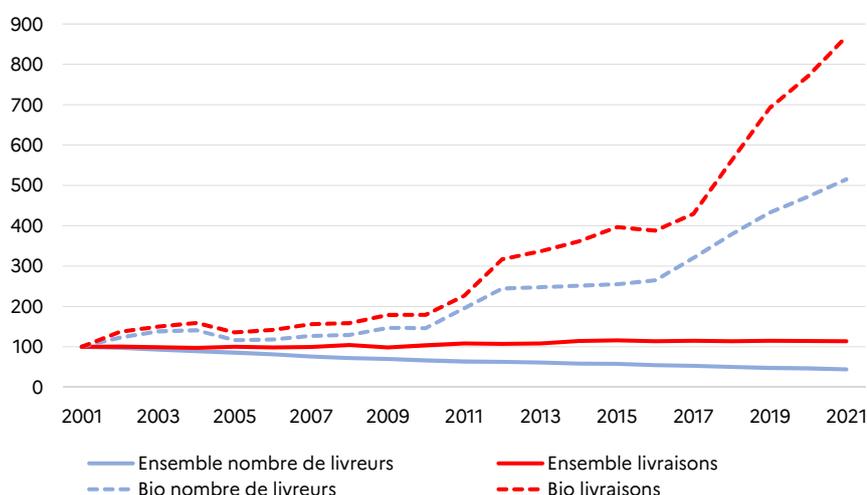
de la production laitière bretonne, 10 % des exploitations, 9 % des vaches et moins de 5 % des livraisons, est très proche de son poids au niveau national.

Alors que le nombre de livreurs bretons est divisé de moitié entre 2001 et 2020, celui des livreurs bio explose, multiplié par cinq (cf. graphique 13). La progression du nombre de producteurs s'accélère à partir de 2016, année de crise laitière. Les crises laitières incitent les producteurs, à la recherche de prix plus rémunérateurs, à se convertir en bio (ou à s'installer directement en bio). Déjà 2009, également année de crise dans le secteur laitier, avait donné lieu à un pic de conversions (cf. graphique 14). Depuis 2016, la dynamique de conversion en bio est restée forte, sans doute portée par la volonté des producteurs, dans un contexte de volatilité des prix croissante, de s'orienter vers un système de production réputé plus résilient car moins consommateur d'intrants. Les exploitations laitières bio sont en effet moins intensives que les conventionnelles et davantage basées sur l'utilisation de l'herbe (cf. graphique 15).

## Graphique 13

### Très forte croissance des livraisons bio depuis 2016

Nombre de livreurs bretons et livraisons bretonnes, bio et ensemble (bio + conventionnel), de 2001 à 2021, base 100 en 2001

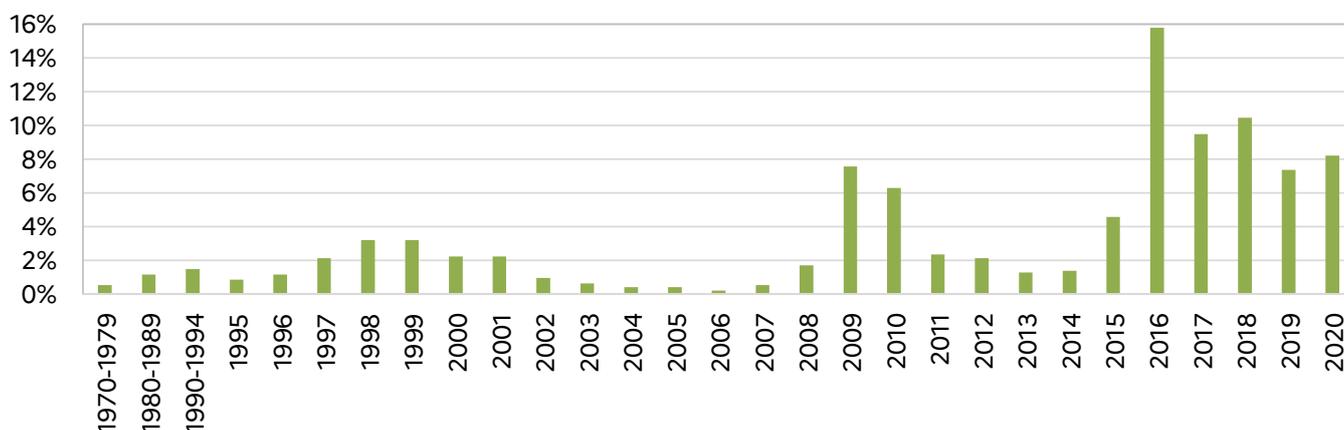


Source : Agreste - EAL (Enquête annuelle laitière)

## Graphique 14

### Des pics de conversion lors des crises laitières

Part des exploitations laitières bio bretonnes actives en 2020 selon leur année de conversion



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

En 2010, les exploitations laitières bio bretonnes avaient une SAU et un troupeau moyens très proches de ceux des exploitations conventionnelles, mais une PBS moyenne un quart en-dessous. En dix ans, elles sont devenues plus grandes : la SAU moyenne est passée de 73 à 89 ha et le troupeau moyen de 53 vaches

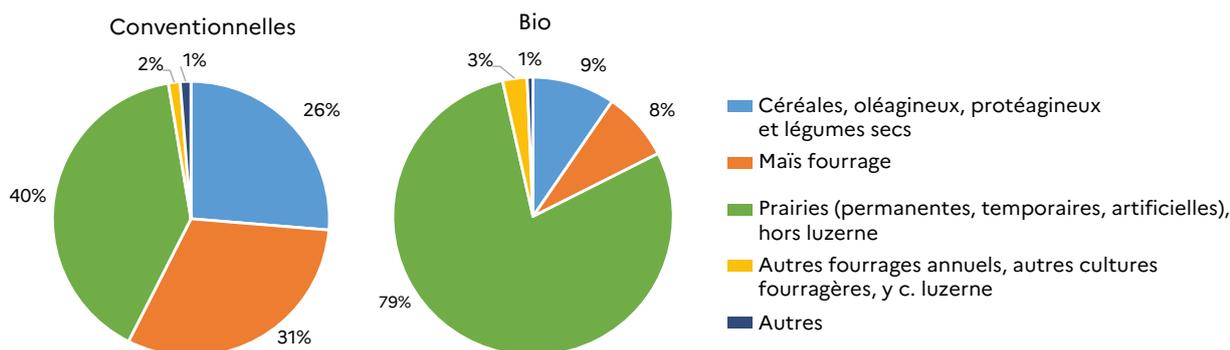
à 67. Mais la taille moyenne des exploitations conventionnelles s'est encore plus accrue. En 2020, les exploitations bio restent plus petites que les conventionnelles, notamment en termes de dimension économique, dont la moyenne est 30 % inférieure à celle des conventionnelles (cf. tableau 2). Depuis la disparition des

quotas en 2015, la livraison moyenne en bio n'augmente que de 5 %, contre 24 % pour la livraison moyenne en conventionnel (cf. graphique 16). C'est pourquoi les livraisons bio ne représentent en 2020 que 4,5 % de l'ensemble des livraisons alors que les livreurs bio représentent 8 % de l'ensemble des livreurs.

### Graphique 15

#### Des exploitations laitières bio très herbagères

Part de la SAU par type de culture sur les exploitations laitières bretonnes conventionnelles et bio, en 2020



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

### Tableau 2

#### Les exploitations bio plus petites que les conventionnelles

Chiffres-clés des exploitations laitières bretonnes bio et conventionnelles en 2020

	Exploitations bretonnes	
	bio*	conventionnelles
<b>Nombre d'exploitations</b>		
ayant des vaches laitières	968	8 930
ayant 10 vaches laitières ou plus	939	8 665
<b>Exploitations ayant 10 vaches laitières ou plus</b>		
SAU moyenne (ha)	89	98
cheptel moyen de vaches laitières (têtes)	67	78
PBS moyenne (€)	225 160	319 951
<b>Livraison moyenne (litres)</b>	<b>313 109</b>	<b>596 801</b>

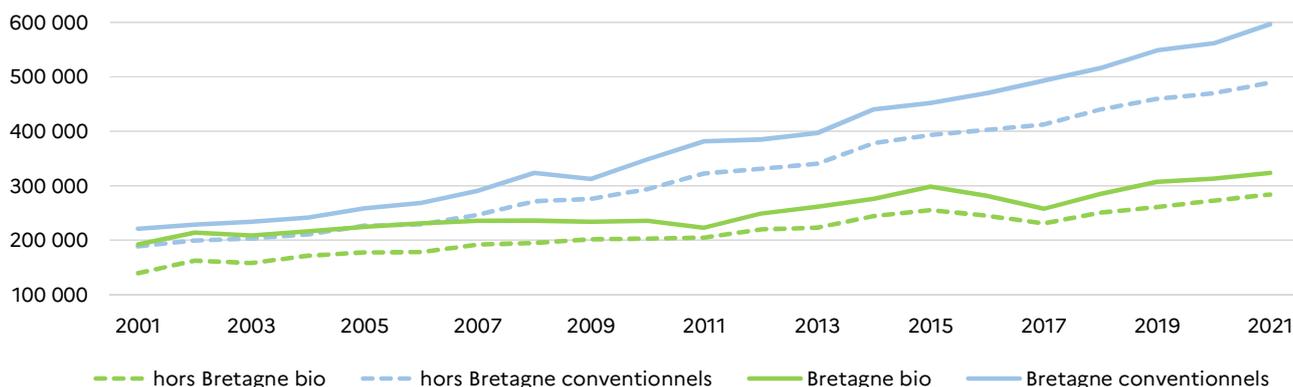
\* certifiées bio ou en cours de conversion pour l'atelier laitier

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

### Graphique 16

#### En vingt ans, les écarts entre bio et conventionnels se sont accrues

Livraison annuelle moyenne en litres des livreurs bio et conventionnels, Bretagne et hors Bretagne, de 2001 à 2021



Source : Agreste - EAL (Enquête annuelle laitière)

# SOURCES, DÉFINITIONS, MÉTHODE

## SOURCES

Cette publication s'appuie essentiellement sur les **résultats définitifs du recensement agricole 2020**. L'ensemble des exploitations françaises dépassant un certain seuil d'activité, soit 416 000 exploitations, ont été enquêtées entre octobre 2020 et fin avril 2021, soit en ligne, soit en face à face par un enquêteur. Les données collectées portent sur la campagne 2019 / 2020. Le précédent recensement datait de 2010.

Les données relatives à la production laitière sont établies par **appariement** entre le recensement agricole et :

- pour 2010 : le fichier des **quotas laitiers** de la campagne 2010/2011 : référence laitière au 31/03/2011 ;
- pour 2020 : les fichiers issus de deux **enquêtes administratives** menées par **FranceAgriMer** sur les livraisons annuelles (volumes livrés sur l'année civile 2020) et sur les volumes de lait produit pour la vente directe (sur la campagne du 01/04/2020 au 31/03/2021).

Les données de livraisons sont celles de l'**Enquête annuelle laitière (EAL)**, enquête exhaustive auprès des collecteurs et transformateurs de lait.

**BDNI** : la base de données nationale d'identification est la base de référence pour les informations relatives à l'identification et à la traçabilité des bovins de France.

**Flores** : fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié. Ce fichier est produit par l'Insee. Il permet de décrire l'emploi salarié des établissements employeurs de l'ensemble des secteurs d'activité. Pour la carte des établissements de l'industrie laitière, les établissements représentés sont ceux relevant du code 105, fabrication de produits laitiers, de la nomenclature d'activités française.

## DÉFINITIONS

La présente étude s'intéresse aux exploitations agricoles de Bretagne détenant 10 vaches laitières ou plus, indépendamment des autres activités présentes sur l'exploitation et de leur spécialisation. Elles sont désignées par le terme d'**élevages laitiers**. Toutes les données portent sur le champ de ces élevages laitiers, sauf précision contraire et sauf pour les livraisons, qui concernent l'ensemble des livreurs de lait. Les chiffres nationaux, donnés à titre de comparaison, sont relatifs à la France métropolitaine.

La **Production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production annuelle des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques : « micro » (moins de 25 000 euros de PBS), « petite » (entre 25 000 et moins de 100 000 euros), « moyenne » (entre 100 000 et moins de 250 000 euros) ou « grande » (plus de 250 000 euros).

La contribution de chaque culture et cheptel à la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur **spécialisation (ou orientation technico-économique)**. Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015 - 2019, ce qui fournit la **PBS de 2017**.

Une exploitation agricole est déclarée soit sous **statut individuel**, soit sous **forme sociétaire**, les plus fréquentes étant les **Exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL)** et les **Groupements agricoles d'exploitation en commun (Gaec)**. Dans le second cas, il est possible de dissocier le patrimoine personnel et celui de l'entreprise, ainsi que d'avoir une gestion partagée entre plusieurs coexploitants.

Le terme **exploitant agricole** désigne le chef d'exploitation et l'ensemble des coexploitants qui travaillent sur l'exploitation. Leur **âge** est celui atteint en 2020, année de référence du recensement. L'**âge médian** partage la population des exploitants agricoles en deux parties d'effectifs égaux : la moitié des exploitants ont un âge supérieur à l'âge médian, la moitié ont un âge inférieur.

Un **Équivalent temps plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

Les **Entreprises de travaux agricoles (ETA)** et **Coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma)** disposent de personnels qui, dans le cadre de contrats de prestation de service, réalisent des travaux (préparation de sol, traitements phytosanitaires, chantiers d'ensilage, récolte, enlèvement des volailles, etc.) pour le compte des exploitations.

La **Surface fourragère principale (SFP)** d'une exploitation comprend les surfaces herbagères (prairies permanentes et temporaires) et l'ensemble des cultures fourragères : prairies artificielles (prairie temporaire uniquement semée de légumineuses), maïs fourrage, légumineuses fourragères annuelles, plantes sarclées fourragères, autres fourrages annuels. La SFP inclut les bois pâturés mais pas les estives.

Le **taux de chargement** est le rapport entre l'effectif animal, mesuré en UGBAG, et la SFP. L'**Unité gros bétail (UGB)** est une unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. Les coefficients sont calculés selon l'alimentation des animaux. L'**UGB alimentation grossière (UGBAG)** compare les animaux selon leur consommation en herbe et fourrage et ne concerne que les herbivores. Le coefficient UGBAG des vaches laitières vaut 1.

Un **circuit court** est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur (à la ferme, sur les marchés, par correspondance ou internet...), soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur (restauration, commerçant détaillant, grandes et moyennes surfaces...). Les autres circuits de commercialisation relèvent du **circuit long**.

[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture  
et de la forêt de Bretagne  
Service régional de l'information statistique  
et économique  
15, avenue de Cucillé  
35047 Rennes cedex 9  
Tel : 02 99 28 22 30  
Mail : [srise.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr](mailto:srise.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr)

Directeur : Michel Stoumboff  
Directrice de la publication : Claire Chevin  
Rédactrice en chef : Sylvie Lesaint  
Rédaction : Kristina Frétière  
Cartographie : Kristina Frétière, Joël Glémée  
Composition : Cathy Desrivierre, Srise Hauts-de-France  
ISSN : 2970-7471  
© Agreste 2023

[agreste.agriculture.gouv.fr](https://agreste.agriculture.gouv.fr)

[AGRICULTURE.GOUV.FR](https://agriculture.gouv.fr)



[ALIMENTATION.GOUV.FR](https://alimentation.gouv.fr)

